



Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et Agents de Maîtrise Territoriaux
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76

ugict.mairie.villejuif@gmail.com

Villejuif le 04/03/2025



Syndicat Général des Territoriaux
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.87 – 06.17.33.09.82

la.cgt.villejuif@gmail.com

LETTRÉ OUVERTE : Loi des finances 2025

M. le Maire,

La loi des finances 2025, adoptée définitivement de 6 février 2025 modifie en profondeur la prise en charge des fonctionnaires territoriaux malades, notamment en abaissant à 90 % le versement de leur traitement indiciaire les 3 premiers mois en cas d'arrêt maladie.

Ceci s'ajoutant aux gels successifs du point d'indice, à la suppression de la GIPA, il est très clairement question de casse du service public, par la paupérisation de ses agents, et en le rendant inintéressant d'un point de vue salarial, ce qui complexifie le recrutement de professionnels, notamment les plus qualifiés.

Par ailleurs, l'augmentation des honoraires, génère des coûts de plus en plus élevés pour se faire soigner, d'autant que le manque de professionnels de santé contraint les patients à recourir au privé. Les agents de la fonction publique territoriale, comme beaucoup des travailleurs les plus pauvres dont ils font partie, pour certains renoncent aux soins, pour d'autres se privent drastiquement et s'endettent pour pouvoir se soigner et/ou soigner leurs enfants.

Ces mesures d'austérité sont des choix politiques, qui amèneront des agents malades à se maintenir sur leurs lieux de travail, aggravant leur état de santé, et lors des épisodes de propagations virales, à contaminer leurs collègues. À terme ceci engendra des pathologies beaucoup plus graves, des arrêts plus longs, et donc des prises en charge plus onéreuses.

Cette mesure prétend lutter contre l'absentéisme, mais risque de créer plus de problème qu'elle n'en résout.

Sur le fondement du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, et en accord avec l'engagement dont vous faites preuve dans l'exercice de votre mandat municipal en matière d'accès à la santé pour toutes et tous, nous vous prions de ne pas appliquer cette loi dangereuse.